





Un Noël féérique

1, 2 et 3 décembre 2023

HORAIRE DU MARCHÉ

(18 heures d'opération)

Vendredi 1 décembre | 10 h à 15 h 30 Période de montage

Vendredi 1 décembre | 16 h à 21 h Marché

Samedi 2 décembre | 10 h à 17 h Marché

Dimanche 3 décembre | 10 h à 16 h Marché

Dimanche 3 décembre | 16 h à 20 h Période de démontage

FRAIS DE LOCATION

KIOSQUE INTÉRIEUR

18 HEURES D'OPÉRATION

Comprend une table de 6 pieds et deux chaises



MAISONNETTE 8'X8' CHAUFFÉE VILLAGE DE NOËL EXTÉRIEUR 18 HEURES D'OPÉRATION

150\$

Comprend une table de 6 pieds et deux chaises.

La totalité des frais de location doit être acquittée avant le 1 mai 2023.

Seules les réservations pour toute la durée de l'événement sont acceptées. Le contrat de location limitera la vente de produits à ceux approuvés par le comité de sélection.

Aucun abonnement n'est requis pour la participation au Marché de Noël de Saint-Constant.

RÉSERVATION

Les artisans et producteurs qui souhaitent participer à l'édition 2023 du Marché de Noël de Saint-Constant doivent :

REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE PARTICIPATION

• FOURNIR UN DOSSIER DE PRÉSENTATION

Format 8.5x11 pouces avec photos comprenant:

- Une présentation sommaire de l'artisan ou de l'entreprise (1 paragraphe)
- Une présentation sommaire de la production (1 paragraphe)
- Une liste des produits proposés lors du Marché de Noël de Saint-Constant + 3 à 5 photos des produits (photos en couleur)
- Liste des participations antérieures à des marchés artisans ou de Noël + 1 à 3 photos des kiosques (photos en couleur)
- Spécifications de vos besoins en termes d'électricité et de panneau de masonite (pour accrochage)

ENVOYER VOS DOCUMENTS

Formulaire de demande de participation et dossier de présentation

COURRIEL POSTE

loisirs@saint-constant.ca

Service des loisirs Ville de Saint-Constant 330, rue Wilfrid-Lamarche Saint-Constant QC J5A 1W2

CRITÈRES

DE SÉLECTION

Un comité de sélection procédera à l'analyse des demandes selon une grille de critères précis.

Dans sa sélection d'exposants, le comité tiendra compte de :

- La diversification des produits. Lors de l'octroi de places, un équilibre sera maintenu entre les différents secteurs de produits (ex. : vins & boissons, chocolats fins, bijoux, etc.).
- L'originalité, l'innovation, le professionnalisme et la qualité de la production et du dossier de présentation.

Nous ne nous engageons pas à assurer l'exclusivité d'un artisanproducteur, mais à assurer une diversité et une qualité de produits. Dans le cas où un artisan-producteur ne serait pas sélectionné, un avis écrit lui sera transmis.

CONFIRMATION

DE PARTICIPATION

Dans le cas où un artisan-producteur serait sélectionné, une confirmation de sa participation ainsi qu'une copie du contrat de location lui seront envoyées. Le contrat signé doit être retourné dans les jours suivant sa réception, avec un chèque au montant du tarif de location applicable. Ce paiement est non remboursable pour toute annulation de la part de l'exposant.

Le chèque doit être fait à l'ordre de : Ville de Saint-Constant

Veuillez faire parvenir votre chèque à :

Service des loisirs Ville de Saint-Constant 330, rue Wilfrid-Lamarche Saint-Constant QC J5A 1W2



L'ATTRIBUTION

DE L'EMPLACEMENT

Nous nous gardons un droit de regard sur la répartition des exposants en fonction des contraintes techniques possibles et d'une répartition équitable des différentes catégories de produits.

REMBOURSEMENT

Les frais de location ne sont pas remboursables pour toute annulation de la part de l'exposant après le 12 mai 2023.

Dans le cas d'une annulation de l'événement, la Ville s'engage à rembourser la totalité des paiements.

Pour toute information : Service des loisirs 450 638-2010 poste 7200 loisirs@saint-constant.ca

